

RAPPORT DE JURY
CRPE - session 2016 -
Epreuve « Connaissance du système éducatif »

Cette interrogation et celle effectuée en EPS constituent la seconde partie des épreuves d'admission.

Présentation de l'épreuve (arrêté du 19 avril 2013)

[.]

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

[.]

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui les portent dont celles de la République.

[.]

60 points sont attribués à la deuxième question dont 20 pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

Les sujets

Conformément aux orientations définies par l'arrêté cité antérieurement ; il est proposé à chaque candidat d'analyser une situation professionnelle en s'appuyant sur un dossier comprenant des textes officiels et des documents pédagogiques.

Le candidat est appelé à dégager une ou plusieurs thématiques et à en faire une présentation argumentée.

Lors de l'entretien ultérieur, la commission interroge l'impétrant sur son exposé et oriente ensuite le dialogue sur l'ensemble des questions relatives au fonctionnement du système éducatif.

Les résultats globaux obtenus par les candidats lors de cette session :

Nombre de candidats convoqués	690
Nombre de candidats interrogés	666
Note la plus basse attribuée	0,5
Note la plus haute attribuée	60
Moyenne de l'épreuve	34,40
Médiane	30,70
Ecart type	18,21

L'analyse des résultats globaux met en évidence :

- un pourcentage non négligeable de candidats admissibles qui ne se présente pas (5,3 % du total)
- l'utilisation par les différentes commissions de l'ensemble des notes. . Dès lors, cette interrogation se révèle avoir un caractère très discriminant par l'écart des points attribués à chaque candidat,
- un indice de dispersion des notes très élevé révélant ainsi des prestations très marquées soit par leur qualité soit malheureusement par leur médiocrité,
- un rapport moyenne / médiane cohérent avec un meilleur score pour les notes attribuées dans les deux quartiles supérieurs de la cotation (de 30 à 60)

Une analyse plus fine par type de sujet traité fait apparaître une variation moyenne de 3,7 points. Il s'avère que, pour cette session, les candidats ayant eu à traiter des sujets relatifs à des aspects très spécifiques (scolarisation des enfants de moins de trois ans, l'évaluation par compétences ou l'utilisation du numérique comme outil pédagogique) ont obtenu les notes les moins bonnes.

Les candidats

Une majorité des candidats s'est bien préparée. Ceux-ci obtiennent généralement de bonnes notes valorisant leur investissement, une préparation effectuée avec soin et méthode. En contrepoint, d'autres ont témoigné de lacunes importantes conduisant à des prestations inadmissibles pour des personnes préparant un concours de ce niveau de recrutement.

Au-delà de connaissances et d'une capacité d'écoute et de réflexion, il y a également des attentes des membres des commissions à l'égard des postures déployées par les candidats. L'usage d'un vocabulaire relâché est à bannir. La formulation de jugements à l'emporte pièces est également à éviter.

L'analyse des différentes parties de l'épreuve permet de constater en ce qui concerne :

► le temps de l'exposé :

Sa gestion qui relève de l'autonomie du candidat, atteste d'une maîtrise plus ou moins assurée. Il est rappelé aux candidats qu'il doit construire un exposé structuré s'appuyant sur les documents fournis et en rapport avec la thématique qui est indiquée sous la forme d'un titre introduisant la mise en situation professionnelle.

Les membres du jury apprécient que les candidats annoncent le plan de leur exposé. Généralement, celui-ci va de pair avec la mise en exergue d'une problématique.

Les documents officiels ne doivent pas être prétexte à paraphrase ni à un commentaire mais ils servent à mettre en évidence les axes forts de la problématique éducative concernée. Les liens avec des textes d'auteurs ou avec une expérience personnelle même limitée constituent autant d'atouts.

Les candidats qui ont obtenu les notes les plus exécrables ont utilisé des notions du dossier pour développer des propos généraux très souvent hors sujet.

Plus étonnant, certains ont avoué leur ignorance quasi-totale d'une question ou d'un niveau d'enseignement. Il y a là d'évidence la manifestation d'une forme de désinvolture inadmissible. L'impasse pour cette épreuve est tout à fait contre productive car les commissions ont pour consigne d'apprécier la posture des candidats dans les deux niveaux d'enseignement.

► l'entretien :

Certains candidats se sont démarqués des autres en répondant aux questions avec une maturité étonnante, en faisant état de leurs connaissances sur l'histoire de l'école, sur ses valeurs. Ils ont un positionnement déontologique particulièrement solide.

Les connaissances relatives aux champs institutionnel, réglementaire et pédagogiques sont réelles ou quasi-inexistantes (valeurs de la République, droits de l'enfant, refus des discriminations, grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'Éducation, obligations en termes de sécurité et de sûreté, usage de la sanction, enseignement par compétences, différenciation pédagogique, modes d'évaluation, rythmes scolaires, projet éducatif territorial etc.).

Ceux qui savent les convoquer intelligemment dans le cadre de la situation font la différence.

Conseils pour la future épreuve :

Les qualités d'exposition et d'écoute (notamment dans le cadre de l'entretien) sont indispensables. Un entraînement régulier permet de ne pas être « dérouté » lors de la passation de l'épreuve.

Les candidats sont appelés à ne pas se laisser leur pensée « se bloquer » par certaines questions. Ils ne doivent pas hésiter à signaler qu'ils n'ont pas compris ou qu'ils ignorent la réponse. L'honnêteté intellectuelle constitue une qualité indispensable pour poursuivre sa propre formation professionnelle.

Les capacités d'attention à l'autre, d'écoute, de dialogue sont consubstantielles à l'exercice du métier de professeur des écoles.

Les défauts les plus fréquemment relevés par le jury portent sur :

- La méconnaissance du système éducatif et les lignes de faite de son évolution,
- L'ignorance de notions pédagogiques fondamentales,
- La difficulté à se situer comme enseignant porteur des valeurs de la République,
- La faible maîtrise des apports de la sociologie de l'éducation,
- La méconnaissance de la place du premier degré dans l'organisation du système éducatif, son insertion dans le territoire
- Le développement d'un discours désincarné où la place des écoliers est singulièrement absente.

Le jury propose un dossier portant sur une situation professionnelle. Ce qui est attendu de l'exposé :

- Le candidat présente une analyse de la situation et les questions qu'elle pose.
- Le candidat atteste de compétences professionnelles en cours d'acquisition.

Ce qui est attendu de l'entretien :

- Le candidat est capable de prendre en compte les acquis et les besoins des élèves.
- Le candidat est capable de se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société).
- Le candidat connaît les valeurs de la République dans l'exercice de son métier.

Expression orale des candidats : d'une façon générale sur les deux épreuves, la plupart des candidats s'expriment de manière claire avec un lexique adapté, mais **quelques-uns présentent un niveau de langue très relâché qui n'est pas compatible avec la fonction de professeur des écoles**. Il convient d'être attentif à la qualité de l'expression, la correction de la syntaxe et d'éviter les registres de langue trop familiers ou relâchés.

Exposés des candidats : de nombreux candidats n'ont pas utilisé **l'entièreté du temps imparti** pour cette présentation. Les **exposés sont alors très brefs** et ne permettent pas de valoriser leurs connaissances ni leurs propositions pédagogiques face à des apprentissages visés.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le temps non utilisé pour l'exposé n'est pas reporté en complément du temps imparti à l'entretien.

3. SECONDE PARTIE : CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF (CSE)

Durée de l'exposé : 15 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Elle consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Les commissions ont jugé insatisfaisant un échange qui présentait quelques-unes des caractéristiques suivantes :

- difficultés à prendre en compte les acquis et besoins des élèves, du fait d'un manque d'expérience de terrain. Les programmes et les compétences de fin de cycle fournissent pourtant des indicateurs qu'il serait important de s'approprier,
- le peu de mise en perspective des textes et la problématique de la situation
- les exposés succincts ou paraphrasant les documents,
- méconnaissance du fonctionnement et de l'histoire du système éducatif,
- la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, ses priorités et ses enjeux sont insuffisamment connus,
- manque d'éclaircissement des propos par des situations et des exemples contextualisés,
- manque de connaissance des valeurs de la République.

CONSEILS

- organiser l'exposé **sans lire le brouillon**,
- **utiliser tout le temps imparti pour l'exposé**,
- **éviter la paraphrase** des textes du corpus, un exposé trop littéral ne permet pas au jury de mesurer les capacités du candidat à **problématiser**. La présentation d'un plan et d'une problématique sont appréciés et aident à la compréhension du propos,
- le corpus documentaire fourni aux candidats propose de **nombreuses pistes de réflexion** qu'il convient de mettre en évidence. Or, il est souvent insuffisamment pris en compte. Il est nécessaire de **faire des liens entre les textes** et en **dégager les enjeux**,
- les questions posées dans le sujet sont un guide qu'il ne faut pas négliger, mais **ne sauraient constituer le seul plan de l'exposé**,
- s'emparer davantage des questions du jury, qui servent à faire progresser la réflexion et non à mettre en difficulté le candidat, et y répondre de manière plus approfondie,
- **se préparer en ayant réfléchi aux problématiques actuelles du système éducatif**, sans nécessairement les approfondir, mais pour être en capacité de les articuler avec les textes et d'avoir **un dialogue « de bon sens »** avec le jury,
- **étudier davantage les enjeux et les principes fondateurs de l'école**,
- ne pas prendre parti. Le point de vue développé dans un document du corpus est un support à la réflexion ou parfois un texte réglementaire. **Il n'appelle pas de commentaires sur l'avis personnel du candidat.**
- s'appuyer sur les programmes et les compétences de fin de cycle qui fournissent des indicateurs pour prendre en compte les acquis et les besoins des élèves,
- ne pas hésiter dans son exposé à élargir le propos par ses connaissances personnelles,
- avoir une connaissance des valeurs et des textes qui fondent l'école de la république et savoir les mettre en perspective avec la posture professionnelle.